

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	27 (1955)
<b>Heft:</b>	11
<b>Artikel:</b>	A propos de chauffage
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-124460">https://doi.org/10.5169/seals-124460</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

5. Les démarchages à domicile, qui permettent trop d'abus, doivent être interdits. Un moyen efficace de lutter contre ces abus pourrait être constitué par l'exigence de la double signature du mari et de la femme pour tout achat à crédit important.

A ces conditions, l'acheteur souhaite voir se développer le crédit à la consommation qui doit lui faciliter l'acquisition de biens nécessaires à une meilleure organisation de vie.

Le *point de vue du vendeur* est ensuite exposé :

Le crédit aux consommateurs tend à devenir un des éléments essentiels de l'accroissement des ventes, surtout dans le domaine de l'équipement ménager. Mais toutes les firmes commerciales ne peuvent fournir seules l'effort financier nécessaire. Une politique plus souple des autorités financières serait un élément non négligeable de l'aide à apporter aux vendeurs à crédit.

Puis, le *point de vue du juriste* :

Il faut permettre le développement d'un crédit sain et parfaitement contrôlé, réalisant sa mission sociale et économique avec le maximum de souplesse. A cet effet, une réforme des bases juridiques de ce type de crédit

doit tendre à apporter de sérieuses garanties tant au débiteur qu'au créancier.

L'*importance du facteur qualité* dans les ventes à crédit est ensuite évoqué :

L'acheteur, comme le vendeur, ont intérêt à tenir compte, en premier lieu, du « facteur qualité » pour l'achat à crédit d'appareils ménagers et de tous objets d'équipement familial ou individuel. A cette seule condition le service effectivement rendu correspondra au service attendu et le « coût » du crédit sera réellement « payant » pour le débiteur.

Quelques expériences étrangères sont ensuite présentées. Une réorganisation des bases juridique et technique du crédit à la consommation en France devrait tenir compte de ces expériences, tant en ce qui concerne la souplesse des modalités d'octroi que l'importance des garanties offertes.

Après une explication sur les modalités de calcul du coût du crédit, de nombreuses initiatives particulièrement intéressantes dans le domaine de l'organisation du crédit à la consommation complètent ce numéro.

*Informations sociales.*

## A PROPOS DE CHAUFFAGE

Nous savons que, pour vivre, il nous faut suffisamment de chaleur.

Sans soleil, notre terre serait morte ; toute vie, toute végétation seraient impossibles. Même avec la chaleur que nous fournit le soleil, le chauffage est indispensable. En hiver, quand la température est plus basse, l'homme cherche à maintenir sa santé et s'accorde une vie agréable par les moyens qui lui sont donnés. Il faut donc que la technique sanitaire du chauffage soit guidée par la physiologie du corps humain pour répondre aux exigences de l'hygiène en vue de protéger la santé et de l'affermir.

Le chauffage a pour but de donner à un climat, à une ambiance atmosphérique les qualités les plus favorables aux fonctions vitales. Si la température de la pièce habitée est de beaucoup supérieure à la température de l'extérieur, il s'établit un courant d'air, une ventilation nécessaire par les portes, les fenêtres et les murs. Cet échange d'air diminue à mesure que la température de l'intérieur se rapproche de celle de l'extérieur. En hiver, dans les pièces non chauffées dont les portes et les fenêtres sont fermées, la vapeur expirée va se condenser sur les murs froids qui deviennent alors humides, d'où ces mauvaises odeurs caractéristiques qui se dissipent avec peine.

Le chauffage peut devenir une cause de viciation d'air par la poussière, les gaz et la fumée qui s'échappent du foyer. Il s'agit donc d'avoir une installation en parfait état. Nous connaissons bien les graves accidents qui peuvent arriver si l'on ferme trop tôt ou complètement la clé de tirage de la cheminée. Le grand danger de l'intoxication par l'oxyde de carbone existe avec les poèles en fer et surtout en fonte si ceux-ci sont surchauffés, même s'ils possèdent un bon tirage. L'oxyde de carbone peut sortir du foyer par les pores de métal incandescent ou se former par la décomposition du gaz carbonique de l'air au contact du métal surchauffé, ou encore par l'oxydation du carbone contenu dans le fer et dans la fonte, ou par la fixation des particules

de poussière amenées par le courant d'air sur la surface incandescente du fourneau. De ces constatations résulte la nécessité de revêtir l'intérieur des poèles de briques de terre réfractaire.

Un point important dans la technique du chauffage est l'*humidification de l'air*. Nous savons que l'air privé de toute humidité dans les pièces chauffées provoque le dessèchement des muqueuses du nez et de la gorge. Pour éviter cet inconvénient, on dispose un récipient contenant de l'eau qui s'évapore peu à peu à la chaleur. Mais cela ne suffit pas complètement, car on est arrivé à conclure que les poussières en suspension dans l'air, et continuellement en mouvement, contribuent notamment à irriter les muqueuses. On a eu recours au nettoyage régulier, par voie humide, du corps de chauffe, ou par l'installation de grands panneaux de carton humide sur lesquels la poussière se fixait. Mais le système qui donne le meilleur résultat est celui d'un chauffage qui émet la chaleur par rayonnement, au lieu de l'émettre par convection.

Les principes du chauffage reposent sur deux systèmes : le système par convection et le système par rayonnement.

Le *système par convection* est celui appliqué dans le chauffage central par radiateurs et par les poèles en fer ou en fonte. L'air chauffé, devenant plus léger, monte, est distribué dans toute la pièce, se refroidit et retombe pour être aspiré par le corps de chauffe ; le cycle recommence alors et il s'établit un courant d'air continu qui élève peu à peu la température des pièces. Le corps humain est alors enveloppé par cet air chaud comme par un vêtement.

Actuellement, ce système si vanté se voit détrôné par un système très ancien, celui du *chauffage par rayonnement*. L'homme primitif se chauffait et se chauffe encore au feu de campement qui représente, avec le feu de cheminée ou du foyer, le chauffage par rayonnement. Le soleil nous donne sa chaleur par rayonnement et y a-t-il chaleur plus agréable et plus naturelle ? Tous

les corps dont la température est supérieure à zéro rayonnent de la chaleur. L'homme est donc continuellement en contact avec un rayonnement de chaleur ambiante ; il est physiologiquement adapté à des variations dans l'intensité de ce rayonnement. C'est un point qui a longtemps échappé à la technique du chauffage.

Si une chaleur rayonnante excessive est désagréable, on est tout aussi mal à son aise dans un local venant d'être chauffé, dont l'air n'a pas encore eu le temps d'imprégnier les meubles, les parois, comme on éprouve une sensation désagréable en s'asseyant près d'une fenêtre, même fermant bien, mais qui paraît exhale du froid, tandis que le reste de la chambre est bien chauffé. Cela fait toucher du doigt l'importance du rayonnement du foyer pour l'économie calorifique de l'organisme.

L'agréable effet du fourneau de faïence jadis chauffé au bois provient précisément de la qualité de son doux rayonnement. Il a fallu l'avènement des fourneaux métalliques aux températures de surface très élevées, du chauffage central à la vapeur, pour jeter le discrédit sur le chauffage par rayonnement, quitte à parer à l'inconvénient de l'excès de chaleur par des écrans ou des revêtements.

Il est très important pour tout système de chauffage que la surface du corps de chauffe soit aussi grande que possible et toujours libre. Un chauffage à radiateurs donne le 20 % seulement de sa chaleur par rayonnement, le poêle de faïence en donne le 80 % et le chauffage par le plafond en donne le 100 %. Ce dernier système sera le plus agréable et le meilleur pour la santé.

L'utilisation de la chaleur par rayonnement sous forme de chauffage du plafond n'est une découverte que de ces dernières années. On a fait des expériences très intéressantes à ce point de vue. Comme source de chaleur, on applique des conduites d'eau chaude directement sous le plafond ou des spirales électriques chauffables, tel qu'on l'avait essayé pour le chauffage dans

le plancher. Le chauffage du plafond est plus avantageux que celui du plancher dont la température ne peut pas être sans inconvénient supérieure à un certain degré.

La chaleur du plafond est rayonnée dans toutes les directions vers les murs et surtout vers le plancher, qui absorbera d'autant plus de chaleur qu'il est plus foncé. Ainsi la température de la pièce se régularise et il y aura peu de poussières dans l'air ambiant, car la convection de l'air est très faible.

Il a été prouvé que des personnes se trouvant dans une chambre chauffée à 15 degrés par le plafond se sentent bien et même mieux que dans une chambre chauffée à 20 degrés par un radiateur. C'est exactement l'application du principe de la chaleur solaire. La température relativement basse du plafond qui n'atteint que 50 à 60 degrés évite toute carbonisation de la poussière et, comme l'air est immobile, la sensation de fraîcheur et de pureté est encore accentuée. Au point de vue économie de place, ce système est incomparable ; au point de vue esthétique, l'appareil de chauffage est rendu invisible.

L'installation du chauffage au plafond nécessite le bétonnage des tuyaux ; il faut donc l'installer lors de la construction de la maison. Les tuyaux principaux se divisent alors pour alimenter les corps de chauffe proprement dits, formés de plaques de construction spéciale. Ces tuyaux sont excessivement résistants, d'une durée illimitée, et ne nécessitent pas d'isolation. L'imperméabilité est assurée par du matériel de première qualité.

Cette même installation, qui assurera une chaleur idéale au plus gros de l'hiver, servira à dispenser de la fraîcheur à l'époque des canicules en permettant la circulation d'eau froide dans les tuyaux.

Extrait de *Joie et Travail* (étude faite au Cours normal ménager, Fribourg).

## LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Un récent voyage d'études en Angleterre et dans les pays du Benelux a permis au Dr Robin, directeur départemental de la Santé du département français du Rhône, de se rendre compte des efforts réalisés en faveur du logement des personnes âgées.

A l'heure où le problème du logement pour vieillards est étudié dans plusieurs cantons suisses, nous pensons utile d'emprunter au Dr Robin des renseignements qui ne manqueront pas d'intéresser ceux que préoccupe à juste titre cette question.

L'Angleterre, la Belgique et la Hollande ont des préoccupations identiques quant au sort des personnes âgées :

- a) le maintien du vieillard à son domicile, dans le cadre où il a toujours vécu, constitue l'idéal à atteindre ;
- b) à défaut, il convient de mettre à la disposition des ménages âgés de petits logements individuels permettant le maintien d'une vie indépendante ;
- c) enfin des maisons de retraite à effectif réduit, qui garderont un caractère familial, seront ouvertes

aux isolés, aux infirmes, aux chroniques ayant besoin d'un minimum de soins.

Voici quelques réalisations de ces pays :

### I. Maisons individuelles

En Hollande, à Baarlo, on trouve une formule simple et séduisante. Il s'agit de petites maisons individuelles pour ménages, groupées autour d'un bâtiment plus important où loge un ménage plus jeune qui dirige le groupe et où des chambres particulières permettent de recevoir des vieillards seuls (célibataires ou malades légers).

Ces maisons comprennent un rez-de-chaussée de trois pièces : salle de séjour, cuisine avec débarras, chambre. Les bains sont installés dans le bâtiment principal.

Le prix de revient d'une maison individuelle est inférieur à 10 000 florins ; il a été couvert intégralement par le Ministère de la Reconstruction.

La retraite des vieux travailleurs, 828 à 936 florins par ménage, est suffisante pour permettre aux vieillards de vivre dans de tels logements, dont le loyer s'élève à 3 florins par semaine.